

Association syndicale autorisée)

Par teegee, le 23/05/2011 à 17:40

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans une copropriété. Le fonctionnement de la copropriété est en A.S.A (association syndicale autorisée) Un syndic de copropriété professionnel, peut-il gérer une A.S.A ?